

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BUDGET 2014

SÉANCE DU MARDI 29 OCTOBRE 2013, À 18H30, À CORSIER

SALLE DU CHÂTEAU 2

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR) s'est réunie à Corsier le 29 octobre 2013, afin d'étudier le budget 2014.

Présents

Blonay	Ghiringhelli	Gianni	membre
Blonay	Vodoz	Eric	suppléant
Chardonne	Chibrac	Catherine	suppléante
Corseaux	Neyroud	Jean-Paul	suppléant
Corsier	Vodoz	Josiane	membre
Corsier	Petit	Danielle	suppléante
Montreux	Jorge	José	membre
Montreux	Krebs	Yann	membre
St-Légier-La Chiésaz	Bays	Patrick	membre
St-Légier-La Chiésaz	Pasche	Dominique-G.	suppléante
La Tour-de-Peilz	de Gautard Rayroud	Antoinette	membre
La Tour-de-Peilz	Gagnebin-de-Bons	Martine	membre
Vevey	lamartino	Anna	membre
Vevey	Hodgson	Sarah	membre
Veytaux	Wicht	Valérie	membre

Excusés

Chardonne	Pelot	Jean-David	membre
Corseaux	Gavin	Heather	membre
Jongny	Pittet	Dominique	membre
Jongny	Keller	Elisabeth	suppléante
Montreux	Och	Mathias	suppléant
La Tour-de-Peilz	Devenoge	Jacques	suppléant
Vevey	Riesen	Norma	suppléante
Veytaux	Emery	Huguette	suppléante

Le Conseil administratif était représenté par :

Présents

M. Claude Cherbuin	président du FCR, conseiller municipal à Jongny
Mme Colette Rossier	cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

ORDRE DU JOUR

Accueil
Liste de présences
Budget 2014 et préavis type
Divers
Prochaine séance

ACCUEIL

Mme Josiane Vodoz, présidente de la commission pour l'année législative 2013-2014 accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue.

LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente.

BUDGET 2014 ET PRÉAVIS TYPE

Mme Vodoz donne la parole à M. Cherbuin, qui commente brièvement le budget. Il rappelle notamment que le budget 2014 maintient la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Il s'agit de consolider les institutions bénéficiaires et l'octroi de soutiens ponctuels restera secondaire.

Une 1^{ère} question consiste à savoir si les deux institutions "Arts et Lettres" et "Art Forum" figurent toujours dans le budget 2014, car apparemment elles n'ont rien fait de neuf depuis quelques temps.

Il est répondu qu'elles ne sont plus soutenues par le Fonds culturel et qu'elles ne seront plus présentes sur la liste des institutions bénéficiaires 2014. Aucune institution n'est intégrée de manière définitive. Il est rappelé que chaque institution bénéficiaire doit présenter chaque année une demande avec toute la transparence sur son état des finances, son budget et son programme culturel.

A la question d'une réintégration de ces 2 institutions, il est précisé qu'Art Forum n'existe plus. Quant à Arts et Lettres, ils n'ont pas présenté de demande.

M. Cherbuin en profite pour rappeler que les principaux critères pour être bénéficiaire du fonds sont la dimension artistique et régionale. Le professionnalisme et la transparence des comptes sont également des points importants pour tout dossier déposé devant le Fonds Culturel. De plus, les communes sièges doivent continuer d'aider ces associations.

Une 2^{ème} question est posée au sujet de la gestion des subventions et de leur évolution / variation.

Les montants attribués aux institutions permanentes restent assez stables en général. Il y a cependant eu des adaptations (en + ou en -) au cours des années. Il est aussi précisé que les deux principaux organismes de la région soutenus par le fonds restent toutefois la Fondation de Saison culturelle de Montreux et le Théâtre de Vevey (Fondation des Arts et Spectacles). Quant aux soutiens ponctuels, ils font l'objet d'une analyse fine de la part du Service des affaires intercommunales, puis ils sont traités par le Bureau exécutif. Le Conseil administratif décide en final du montant alloué. Mais ces soutiens ponctuels ne sont pas la priorité. Le plus important étant d'aider les institutions qui sont intégrées au fonds.

Une 3^{ème} question concerne le Théâtre de la Grenette, dont le programme est, de l'avis d'un commissaire, de moins en moins fourni. Sa subvention va-t-elle être réexaminée ? Il cite en comparaison le Théâtre de Vevey, qui a récemment fait ses portes ouvertes, et surtout le Théâtre des Trois-Quarts.

En premier lieu, il est répondu que la programmation de la Grenette n'a pas diminué. D'autre part, il est difficile de comparer le Théâtre des Trois-Quarts et celui de la Grenette, ce sont deux lieux de création, mais différents, l'un consacré au théâtre, l'autre à l'humour. Le rôle des directeurs est aussi différent, l'un est impliqué dans les créations, l'autre accueille des créations.

Quant aux relations de la Grenette avec le Montreux Comedy Festival, il existe une convention entre les deux institutions pour régler leur collaboration, ce n'est pas la même entité. D'ailleurs, le programme de la Grenette distingue clairement ce qui constitue ses propres créations, de celles faites en décembre en collaboration avec le Montreux Comedy Festival.

Une commissaire s'inquiète des éventuelles jalousies et rivalités entre Vevey et Montreux, certains constatant qu'un plus grand nombre d'institutions subventionnées par le fonds sont situées à Montreux.

Du point de vue du FCR, il n'y a pas de rivalité mais plutôt des complémentarités. Il n'y a pas de favoritisme vis-à-vis de l'une ou l'autre commune. Cette impression est peut-être due au fait que les institutions montreuysiennes subventionnées par le fonds ont presque toute le label "Montreux ..."

Une question est posée concernant l'Oriental : une augmentation de la subvention est-elle envisagée lorsqu'il réintègrera "ses murs" ?

Il est répondu qu'à ce jour, cela n'est pas envisagé. De fait, il n'y a pas eu de demande dans ce sens et leur subvention a été augmentée il y a peu de temps.

Une dernière question concerne le contrôle des fonds attribués aux institutions. Il est répondu qu'il y a bien un contrôle effectué sur la base des documents fournis (comptes, budgets, rapports), mais que le FCR n'est pas une fiduciaire et ne fait pas des vérifications de détail des pièces comptables.

A l'issue de la discussion, la présidente passe au vote.

Les membres de la commission de gestion adoptent le budget 2014 à l'unanimité.

DIVERS

Il est demandé si on pourrait avoir une explication sur la situation du TMR, ce à quoi il est répondu que, suite à la démission de la directrice, une nouvelle directrice a été engagée par le Conseil de fondation du TMR. Il est également précisé que le FCR ne s'immisce pas dans la gestion interne des institutions.

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance pour l'examen des comptes 2013 est fixée au mardi 6 mai 2014, à 18h30, à Corsier.

La présidente clôt la séance en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et remercie M. Cherbuin et Mme Rossier pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

CONCLUSION

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2014 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Pour la Commission :

La Présidente :

Josiane Vodoz
Corsier

La Secrétaire :

Catherine Chibrac
Chardonne

Chardonne, le 14 novembre 2013

BUDGET 2014

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2013, sur la base de la population 2012 + 0.5%)

	Population au 31.12.2012	Population estimée au 31.12.2013 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2014
Blonay	5'985	6'015	288'720.00
Chardonne	2'755	2'769	132'912.00
Corseaux	2'145	2'156	103'488.00
Corsier	3'305	3'322	159'456.00
Jongny	1'466	1'473	70'704.00
Montreux	25'187	25'313	1'215'024.00
St-Légier-La Chiésaz	5'039	5'064	243'072.00
La Tour-de-Peilz	10'815	10'869	521'712.00
Vevey	18'555	18'648	895'104.00
Veytaux	832	836	40'128.00
Totaux	76'084	76'465	3'670'320.00

TOTAL DES REVENUS

3'670'320.00

CHARGES

Subventions aux institutions
actuellement intégrées au
fonds, sans adaptation

3'588'000.00

Réserve pour intégration
nouvelle institution,
adaptation des subventions
et/ou soutiens ponctuels
aux institutions intégrées
(p. ex. anniversaires)

47'320.00

Prestations d'administration et
de gestion (SAI)

35'000.00

TOTAL DES CHARGES

3'670'320.00

SOLDE SELON BUDGET

0.00

SAI septembre 2013



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2013

le 30 octobre 2013

Concerne :

Budget 2014 du Fonds culturel Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2014 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

2. CADRE GENERAL

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

3. FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU FONDS DEPUIS 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à Fr. 48.- par habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2013 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2) - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des TroisQuarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2013, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2014.

4. BUDGET 2014

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à Fr. 48.- par habitant en 2014. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2012, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2014 sont estimés à Fr. 3'670'320.-.

Le montant global des subventions 2014 aux institutions actuellement intégrées, calqué sur l'exercice 2013, est estimé à Fr. 3'588'000.-. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de Fr. 35'000.-, il en résulte un solde disponible de Fr. 47'320.-. Comme en 2013, il est proposé d'attribuer ce solde en priorité aux institutions intégrées au fonds, en évaluant la nécessité d'adapter les subventions actuelles, voire à l'intégration de nouvelles institutions. Ce faisant, le fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.



5. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal N° 16/2013 du 30 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'adopter le budget 2014 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

 
Lionel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2014

Adopté par la Municipalité le 23 septembre 2013



BUDGET 2014

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2013, sur la base de la population 2012 + 0.5%)

	Population au 31.12.2012	Population estimée au 31.12.2013 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2014
Blonay	5'985	6'015	288'720.00
Chardonne	2'755	2'769	132'912.00
Corseaux	2'145	2'156	103'488.00
Corsier	3'305	3'322	159'456.00
Jongny	1'466	1'473	70'704.00
Montreux	25'187	25'313	1'215'024.00
St-Légier-La Chiésaz	5'039	5'064	243'072.00
La Tour-de-Peilz	10'815	10'869	521'712.00
Vevey	18'555	18'648	895'104.00
Veytaux	832	836	40'128.00
Totaux	76'084	76'465	3'670'320.00

TOTAL DES REVENUS

3'670'320.00

CHARGES

Subventions aux institutions
actuellement intégrées au
fonds, sans adaptation

3'588'000.00

Réserve pour intégration
nouvelle institution,
adaptation des subventions
et/ou soutiens ponctuels
aux institutions intégrées
(p. ex. anniversaires)

47'320.00

Prestations d'administration et
de gestion (SAI)

35'000.00

TOTAL DES CHARGES

3'670'320.00

SOLDE SELON BUDGET

0.00

SAI septembre 2013